



**Délibération n° 2016-7**  
**Conseil d'administration du 24 mars 2016**

**Objet : Lancement d'un appel d'offres relatif à l'espace droit**

M. Domeizel, Président,  
rend compte de l'exposé suivant :

**Exposé**

Le droit de la prévention des risques professionnels a été créé pour mettre à disposition de l'ensemble des acteurs, un référentiel pertinent et de lecture simple. Accessible par internet, l'Espace droit s'inscrit pleinement dans le rôle d'information du FNP de la CNRACL.

Le FNP de la CNRACL envisage une prestation portant sur l'hébergement et le contenu juridique de l'Espace droit.

Vu l'article 31 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 relatif à la création et à la gestion du Fonds national de prévention,

Vu l'article 13 – 11 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour autoriser la conclusion de conventions pour l'accomplissement des missions du Fonds national de prévention de la CNRACL,

Vu l'article 78 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour proposer au Conseil d'administration les décisions relatives au FNP de la CNRACL,

Vu l'avis favorable de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 23 mars 2016,

***Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, autorise le service gestionnaire à souscrire, dans le cadre d'un marché d'une durée d'un an, renouvelable deux fois, une prestation d'un coût maximal de 80 000 € par an.***

Bordeaux, le 24 mars 2016

Le secrétaire administratif du conseil par intérim

Jérôme Labadie